

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-94 du 31 mars 2010 portant nomination d'un expert auprès de la commission de cosmétologie mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique

NOR : SASM1030251S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5131-3, D. 5321-7 et suivants ;
Vu la décision DG n° 2010-27 du 11 février 2010 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

M. TRELUYER (Jean-Marc) est nommé expert auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3 susvisé, à titre complémentaire pour l'année 2010.

Article 2

La directrice de l'évaluation de la publicité, des produits cosmétiques et biocides est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 31 mars 2010.

Le secrétaire général,
M. POT